

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03/04/2023

ID : 038-213801731-20230331-2023_003-BF



Séance du 31/03/2023

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 9

Votants : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

Délibération N° 2023-003 : Affectation du résultat 2022

L'an deux mille vingt-trois et le 31 mars à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 24 mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, PISTOLET William, DUSSERT Sandrine, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle,

Étaient absents et excusés : GUTHON Bernard, OUGIER Isabelle

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-5 et R2311-11 qui fixent l'affectation du résultat,

Sur proposition du Maire,

Considérant l'approbation du compte administratif 2022

Considérant l'examen des résultats des comptes 2022 qui se résument comme ci-après indiqués :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2021	- 181 779.78 €
Résultat de l'exercice 2022	75 212.24 €
Résultat cumulé au 31/12/2022	- 106 567.54 €
RAR 2022 en dépense	267 987.48 €
RAR 2022 en recettes	251 410.60 €
Cumul global	- 123 144.42 €
Cumul global	123 144.42 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2021	510 614.47 €
Part affecté à l'investissement 2022 (compte 1068)	270 512.62 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	240 101.85 €
Résultat de l'exercice 2022	117 640.85 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de la façon suivante :
 - 123 144.42 € en réserve au compte 1068 pour couvrir le déficit global d'investissement, y compris les restes à réaliser reportés.
 - 106 567.54 € à la section d'investissement - article 001 – **déficit** antérieur reporté
 - 234 598.28 € à la section de fonctionnement – article 002, excédent antérieur reporté déduit de l'affectation au 1068

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.
Christian PICHOU

